



LE MATIN.ma

mise à jour : 05 juillet 2010, 16h57 GMT

ACCUEIL

ACTUALITÉ

SERVICES

PRATIQUE

ARCHIVES

RSS



lematin.ma > société

Violences sexuelles à l'égard des enfants

Le renforcement des capacités des acteurs en question

Publié le : 04.07.2010 | 11h21

Des lacunes d'ordre méthodologique, technique, financier et judiciaire entachent encore les actions de l'Etat et de la société civile dans les domaines de la protection et de la prise en charge des enfants.

«Je suis ici parmi vous pour vous raconter mon parcours scellé de souffrance. Pendant ma vie de jeune fille, j'ai dû affronter plusieurs attentats à la pudeur. A l'époque, je me sentais indignée de respect, salie à jamais. Je n'ai pas pu en parler avec mes parents, par ce que d'une part, ils étaient très occupés et n'avaient dès lors pas de temps pour m'écouter, et d'autre part, j'avais honte de moi-même.

J'ai gardé cela alors dans mon corps et mon âme de petite fille. Adolescente, j'ai subi une autre forme de violence : la violence conjugale. C'était devenu pour moi presque une fatalité». Le témoignage est sans doute troublant, d'autant plus qu'il émane d'une femme frôlant la quarantaine. C'est Betty Batoul, une belge d'origine marocaine qui a « osé » relater, la voix brisée par l'émotion, son enfance violée à plusieurs reprises, une enfance au goût de la honte et de l'amertume. Batoul a jeté ainsi le pavé dans la mare devant une nombreuse assistance venue vendredi 2 juillet à Rabat prendre connaissance des résultats de l'étude conduite par l'Association Meilleur Avenir pour nos enfants (AMANE) sur «les besoins en renforcement des capacités des acteurs dans la lutte contre les violences sexuelles sur enfants dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient ».

D'une voix plus posée, Batoul raconte comment elle a pu se remettre de cette épreuve douloureuse. Décidée à 40 ans à lever le voile autour de son drame personnel qui est par ailleurs celui de millions d'enfants à travers le monde, elle s'essaye à l'écriture.

«Un coquelicot en hiver... pourquoi pas», est son premier ouvrage. C'est un récit à forte dominance autobiographique, une sorte d'exercice purgatif destiné à chasser les résidus d'une enfance et d'une jeunesse profanées. La lutte de Batoul s'est poursuivie sur un autre front : le travail associatif. Le drame qu'elle a vécu n'a fait que la déterminer davantage à combattre, bec et ongles, toutes les formes de violence commise à l'égard des enfants. «Mon combat, je l'ai commencé en Belgique. Dans les centres d'écoute, je rencontre au quotidien des femmes battues par leurs maris. Je leur dis que si moi, j'ai pu rencontrer un homme merveilleux, refaire ma vie et réussir sur le plan professionnel, elles aussi peuvent faire de même », affirme Batoul qui tient à lancer ce signal d'alarme aux parents : «protégez vos enfants et ne sous-estimez jamais leurs témoignages». En effet, protéger l'enfance contre les abus sexuels, cela incombe aux parents, mais pas seulement. C'est l'Etat et toute la société civile qui doivent assumer leurs responsabilités à l'envers de ces êtres vulnérables et sans défense.

Violences sexuelles à l'égard des enfants

Le renforcement des capacités des acteurs en question

Pour jouer ce rôle, les structures et les tierce-personnes impliquées dans la lutte contre les abus sexuels sur enfants sont appelées à développer leur savoir-faire aussi bien en matière de protection qu'en matière de prise en charge des victimes. C'est dans ce cadre qu'entre l'étude réalisée par AMANE dans quatre villes du Maroc : Rabat, Casablanca, Marrakech et Tanger.

Elle a porté sur 70 acteurs dont des dirigeants, des professionnels et des bénévoles et 28 structures différentes réparties sur ces quatre villes. L'objectif étant d'évaluer leurs compétences professionnelles notamment dans les domaines de signalement des abus, de sensibilisation, de protection sociale, d'accompagnement immédiat de l'enfant et de réparation multidimensionnelle des préjudices causés aux victimes. Le premier constat établi par l'étude est relatif au « manque de structures de lutte, de prévention et de prise en charge d'enfants victimes de violences sexuelles au vu des effectifs massifs d'enfants vulnérables et/ou victimes ».

Au niveau étatique, le fléau n'est pas encore pris à bras-le-corps. L'étude signale le manque de projets et programmes étatiques transversaux qui traitent de la question dans son intégralité (de la prévention à la réparation). Et puis, souvent, la gestion de cette question sensible est déléguée à la société civile qui, il faut le dire, ne dispose ni de moyens matériels ni de ressources humaines qualifiées pour mener à bien ses missions.

Ces dernières, faisant la plupart du temps du bénévolat, méconnaissent souvent les lois et les dispositifs existants. L'approche adoptée pour la protection de l'enfance est un autre talon d'Achille de la lutte contre les abus sexuels sur les enfants au Maroc. Si la meilleure protection est multidimensionnelle (protection physique, sociale, judiciaire et médico-psychologique), force est de constater que, dans la pratique, l'approche suivie pour protéger les enfants n'intègre pas toutes ces composantes. L'étude reproche également aux campagnes de sensibilisation menées de part et d'autre de ne pas couvrir tout le territoire marocain et de laisser les abus intra-familiaux. Toujours sur le volet de la sensibilisation, l'on remarque la marginalisation de certaines tranches d'âge. Il s'agit de la petite enfance, des enfants de moins de 6 ans et de l'adolescence (14 à 15 ans). Côté prise en



Publicité



L'actualité

- NATION
- RÉGION
- ÉCONOMIE
- ARTS & CULTURE
- MONDE
- SOCIÉTÉ
- SPORT
- ÉDITIONS SPÉCIALES

Editions hebdomadaires



Ressources Humaines
Ces gestes qui trahissent en entretien
04.07.2010

Bourse de Casablanca

MASI	11 785,96 pts	0,70% ▲
MADEX	9 612,24 pts	0,68% ▲
🌐 Toutes les actions mäj : 04/07 - 14h40		

charge, on déplore le manque de dispositifs d'accompagnement pérennes permettant la reconstruction psychologique et sociale de la victime. « L'accompagnement psychologique de l'enfant victime de violences sexuelles n'est mis en œuvre qu'à court terme. Il est souvent limité à l'évaluation ponctuelle du traumatisme comme une preuve judiciaire », rapporte l'étude. A toutes ces carences; Nabila Theur, directrice de l'Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en détresse, ajoute une autre, relative à l'absence de mécanismes de dénonciation des actes de pédophilie. « Dénoncer oui, mais il faut penser à instaurer des mécanismes de dénonciation clairs pour protéger les victimes qui portent plainte ». Dans le même ordre d'idées, la représentante de l'Association de Solidarité féminine appelle à ce que toute stratégie de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, intègre « la dimension d'accompagnement des plaignant(e)s jusqu'à ce qu'elles aient gain de cause et celle de la prise en charge des enfants victimes ».

CHIFFRE

- 18% des appels par l'Observatoire National des Droits de l'Enfant concernent des abus sexuels
- 46% des victimes ont de 11 à 15 ans, 22% de 6 à 10 ans, 12% de 16 à 18 ans et 10% sont de moins de 5 ans.

Recommandations

Les recommandations émises en matière de renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants donnent la part belle au renforcement actoriel. A ce niveau, on identifie trois types de besoins : savoirs essentiels, méthodes et techniques et déontologie et éthique. Les acteurs sont appelés ainsi à développer leurs savoirs en matière des lois en vigueur, des mécanismes de protection des enfants victimes de violences sexuelles. Ils sont également tenus à affiner leurs méthodes de travail, en s'appropriant les techniques de détection et de signalement des violences sexuelles sur enfants. L'étude insiste aussi sur l'importance de mettre en place des projets individualisés pour les enfants victimes et en usant de techniques d'entretien répondant aux besoins de chaque enfant. Les acteurs sont tenus, finalement, à observer les règles déontologiques en matière de prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels.

Repères

Points forts

- ✚ Un cadre légal protecteur : juges pour mineurs, Brigades de mineurs, unités d'accueil, unités de protection de l'enfance et Observatoire National des Droits de l'Enfant.
- ✚ Implication massive de la société civile dans la prise en charge des enfants victimes
- ✚ Engagement « impressionnant » des acteurs associatifs marocains dans la prise en charge du fléau.

Par Meriem Rkiouak | LE MATIN

:: Les autres titres



Votre avis

A votre avis, pourquoi le Mondial 2010 ne sera pas retransmis sur nos chaînes nationales ?

- Monopole d'Al Jazeera
- Raisons budgétaires
- Raisons managériales
- Autres raisons

[▶ Exprimez-vous](#)
[⋮ Tous les sondages](#)

LE MATIN.ma

ACCUEIL

ACTUALITÉ

SERVICES

PRATIQUE

ARCHIVES

lematin.ma

- Accueil
- annonceurs
- copyright
- plan du site
- contacter le matin

Actualité

- le journal en ligne
- les suppléments
- les dépêches
- les éditions spéciales
- la bourse de Casablanca

Services

- les annonces
- la newsletter
- le multimédia
- les sondages
- le divertissement

Pratique

- la météo
- télévision
- cinéma
- pharmacies de garde
- les horaires de prière



Flux RSS
Abonnez-vous maintenant

Droits de reproduction et de diffusion réservés
©lematin.ma 2001-2010